

Faculté de droit



CRIM2

Licence en criminologie



Gestion du programme

ECRI Ecole de criminologie

Présidente : Fabienne Brion

Contact : Jeanine Bedynek

Tél. 010478854
info@crim.ucl.ac.be

La gestion administrative du programme est confiée à Mme J. Zaorski-Bedynek.

La directrice administrative reçoit les étudiants au bureau C.148, 1er étage de la Faculté de droit.

Tél. 010478854 - zaorski@crim.ucl.ac.be

Les informations plus générales peuvent être obtenues au Secrétariat de l'Ecole : 010474674 (Mme M. Gérard).

Objectif de la formation

La licence en criminologie a pour but de former des spécialistes de l'étude scientifique de la délinquance et de la déviance, ainsi que du contrôle social et du fonctionnement de la justice pénale. Cette étude est envisagée sous un angle pluridisciplinaire.

Conditions d'admission

Sont admis à la licence en criminologie :

1. Les titulaires du grade de candidat, de licencié ou de docteur en droit, philosophie (section sciences humaines), psychologie et pédagogie, médecine, sciences biomédicales, sciences économiques, sociales et politiques, sciences sociales et militaires. Ils ajouteront à leur programme de première licence, respectivement, les cours suivants de l'année de formation préparatoire :

• *les diplômés en droit (candidats, licenciés ou docteurs)*

<u>PSY1407</u>	Eléments de psychologie clinique[30h] (5 crédits)	Susann Heenen-Wolff, Pierre Philippot, Nady Van Broeck
<u>ECRI1502</u>	Introduction aux sciences biomédicales en rapport avec la criminologie[30h] (4 crédits)	Frédéric Bonbled
<u>ESPO2102</u>	Statistiques[30h+15h] (4.5 crédits)	Dominique Deprins
• <i>les diplômés en philosophie (candidats, licenciés ou docteurs)</i>		
<u>ECRI1502</u>	Introduction aux sciences biomédicales en rapport avec la criminologie[30h] (4 crédits)	Frédéric Bonbled
<u>ESPO1122</u>	Fondements du droit[40h] (3 crédits)	Gilberte Marchal, Henri Simonart, Marc Verdussen
<u>COPS1214</u>	Psychologie sociale[30h] (3 crédits)	Olivier Corneille
<u>ESPO2102</u>	Statistiques[30h+15h] (4.5 crédits)	Dominique Deprins
<u>PSP1123</u>	Sociologie[30h] (3 crédits)	Georges Liénard
<u>PSP1264</u>	Psychologie de la personnalité et de l'individu[30h+5h] (3 crédits)	Bernard Rimé
<u>PSY1407</u>	Eléments de psychologie clinique[30h] (5 crédits)	Susann Heenen-Wolff, Pierre Philippot, Nady Van Broeck
• <i>les diplômés en psychologie ou pédagogie (candidats, licenciés ou docteurs)</i>		
<u>ESPO1122</u>	Fondements du droit[40h] (3 crédits)	Gilberte Marchal, Henri Simonart, Marc Verdussen
• <i>les candidats ou docteurs en médecine</i>		
<u>ESPO1122</u>	Fondements du droit[40h] (3 crédits)	Gilberte Marchal, Henri Simonart, Marc Verdussen
<u>COPS1311</u>	Philosophie sociale[30h] (3 crédits)	Jean De Munck
<u>PSP1123</u>	Sociologie[30h] (3 crédits)	Georges Liénard
<u>PSY1407</u>	Eléments de psychologie clinique[30h] (5 crédits)	Susann Heenen-Wolff, Pierre Philippot, Nady Van Broeck

- *les diplômés en sciences biomédicales (candidats, licenciés ou docteurs)*

<u>COPS1214</u>	Psychologie sociale[30h] (3 crédits)	Olivier Corneille
<u>ESPO1122</u>	Fondements du droit[40h] (3 crédits)	Gilberte Marchal, Henri Simonart, Marc Verdussen
<u>COPS1311</u>	Philosophie sociale[30h] (3 crédits)	Jean De Munck
<u>PSP1123</u>	Sociologie[30h] (3 crédits)	Georges Liénard
<u>PSY1407</u>	Eléments de psychologie clinique[30h] (5 crédits)	Susann Heenen-Wolff, Pierre Philippot, Nady Van Broeck
- *les diplômés en sciences économiques, sociales et politiques (candidats, licenciés ou docteurs)*

<u>PSY1407</u>	Eléments de psychologie clinique[30h] (5 crédits)	Susann Heenen-Wolff, Pierre Philippot, Nady Van Broeck
<u>ECRI1502</u>	Introduction aux sciences biomédicales en rapport avec la criminologie[30h] (4 crédits)	Frédéric Bonbled
- *les diplômés en sciences sociales et militaires*

<u>PSY1407</u>	Eléments de psychologie clinique[30h] (5 crédits)	Susann Heenen-Wolff, Pierre Philippot, Nady Van Broeck
<u>ECRI1502</u>	Introduction aux sciences biomédicales en rapport avec la criminologie[30h] (4 crédits)	Frédéric Bonbled
<u>PSP1264</u>	Psychologie de la personnalité et de l'individu[30h+5h] (3 crédits)	Bernard Rimé

2. Les étudiants qui ont réussi les deux premières années d'études du cursus conduisant au grade de candidat en médecine, à l'exception des études en science dentaire. Ils ajouteront à leur programme les cours complémentaires suivants :

- | | | |
|-----------------|---|--|
| <u>ESPO2102</u> | Statistiques[30h+15h] (4.5 crédits) | Dominique Deprins |
| <u>COPS1214</u> | Psychologie sociale[30h] (3 crédits) | Olivier Corneille |
| <u>ESPO1122</u> | Fondements du droit[40h] (3 crédits) | Gilberte Marchal, Henri Simonart, Marc Verdussen |
| <u>PSY1407</u> | Eléments de psychologie clinique[30h] (5 crédits) | Susann Heenen-Wolff, Pierre Philippot, Nady Van Broeck |

3. Les assistants sociaux .Ils ajouteront à leur programme les cours complémentaires suivants :

- | | | |
|-----------------|---|--|
| <u>PSY1407</u> | Eléments de psychologie clinique[30h] (5 crédits) | Susann Heenen-Wolff, Pierre Philippot, Nady Van Broeck |
| <u>ESPO2102</u> | Statistiques[30h+15h] (4.5 crédits) | Dominique Deprins |

En 2006-2007, les titulaires d'un diplôme d'assistant social bénéficieront pour la dernière fois de l'accès direct en 1re licence en criminologie.

4. Les assistants en psychologie. Ils ajouteront à leur programme les cours complémentaires suivants :

- | | | |
|-----------------|--------------------------------------|--|
| <u>PSP1123</u> | Sociologie[30h] (3 crédits) | Georges Liénard |
| <u>ESPO1122</u> | Fondements du droit[40h] (3 crédits) | Gilberte Marchal, Henri Simonart, Marc Verdussen |

En 2006-2007, les titulaires d'un diplôme d'assistant en psychologie bénéficieront pour la dernière fois de l'accès direct en 1re licence en criminologie.

5. Les titulaires du grade d'officier de police qui, au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités universitaires, justifient d'aptitudes et de connaissances suffisantes pour suivre avec succès cette année. Ils ajouteront à leur programme les cours complémentaires adéquats déterminés par l'autorité universitaire compétente.

6. Les étudiants ayant réussi l'année de formation préparatoire à la licence en criminologie.

Les étudiants qui, dans le cadre de leurs études antérieures, ont présenté et réussi des cours jugés équivalents à ceux indiqués ci-dessus peuvent être dispensés d'ajouter ces cours à leur programme de 1ère licence.

Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont précisées dans la partie "Accès aux études" de la page WEB: <http://www.ucl.ac.be/etudes/libres/acces.html>

Structure générale du programme

L'Ecole de criminologie n'organise pas d'enseignement de premier cycle (candidature ou baccalauréat). Néanmoins, pour certains étudiants une année de formation préparatoire au Master en criminologie est prévue (voir conditions d'admission). Le diplôme de licence en criminologie est obtenu au terme de deux années d'études. En considération des autres études qu'ils ont déjà effectuées avec succès, les étudiants titulaires d'une autre licence universitaire peuvent bénéficier, après avis du Conseil de l'Ecole, d'une réduction de la durée de leurs études.

La licence en criminologie sera organisée pour la dernière fois en 2006-2007. Elle sera remplacée, à partir de 2007-2008, par le Master en criminologie accessible aux titulaires d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat, 3 ans).

Le programme de 1re licence vise à donner à l'étudiant une formation de base en criminologie. Le programme de 1re licence sera organisé pour la dernière fois en 2006-2007.

Le programme de 2e licence comporte des enseignements (cours obligatoires, cours à option, séminaire, cours de langue), un stage et un mémoire. L'étudiant peut construire son programme (cours à option, lieu de stage et thème du mémoire) en fonction de ses intérêts particuliers et de ses perspectives professionnelles.

Contenu du programme

CRIM 21 Première année d'études

A.- Cours obligatoires :

<u>ECRI1504</u>	Eléments de droit pénal et de procédure pénale[60h] (6 crédits)	Damien Vandermeersch
<u>ECRI2102</u>	Protection de la jeunesse: institutions et pratique[45h] (4.5 crédits)	Thierry Moreau, Isabelle Ravier
<u>ECRI2103</u>	Criminologie psychologique[45h+15h] (6 crédits)	Jean Kinable
<u>ECRI2104</u>	Criminologie sociologique[45h+15h] (6 crédits)	Fabienne Brion
<u>ECRI2105</u>	Méthodologie de la criminologie[45h+15h] (6 crédits)	Dan Kaminski
<u>ECRI1506</u>	Criminologie biologique[30h] (3 crédits)	Philippe De Witte
<u>ECRI2108</u>	Introduction à la psychiatrie et psychiatrie médico-légale[45h] (4.5 crédits)	Antoine Masson, Philippe Meire
<u>ECRI2109</u>	Pénologie[30h] (3 crédits)	Fabienne Brion
<u>ECRI1501</u>	Histoire de la criminologie[45h] (5 crédits)	Dan Kaminski
<u>ECRI2207</u>	L'entretien psychologique et social[15h+15h] (3 crédits)	Anne-Christine Frankard (supplée Xavier Renders), Xavier Renders

Si un cours du programme obligatoire de la première licence a déjà été présenté et réussi dans le cadre d'un autre programme d'études, les étudiants peuvent en être dispensés, sans toutefois pouvoir obtenir plus d'un tiers de dispenses. Les étudiants déjà titulaires d'une licence et qui sont dispensés de plusieurs matières de Crim 21, peuvent déplacer des cours de Crim 22 vers Crim 21, après avis du Conseil de l'Ecole.

B. Epreuve linguistique

Au cours de la première licence, les étudiants doivent présenter, avec succès, un examen établissant qu'ils sont à même de lire et de traduire couramment des textes criminologiques de langue anglaise ou néerlandaise.

Pour la langue anglaise, un cours consacré à la compréhension de textes criminologiques et un examen y correspondant sont organisés par l'Institut des langues vivantes :

<u>ANGL1823</u>	Anglais - Compréhension de textes de criminologie[60h] (6 crédits)	Nathalie Heiderscheidt
-----------------	--	------------------------

C. Cours de sciences religieuses

Au cours de la première licence, l'étudiant est tenu de suivre un cours de sciences religieuses parmi les cours figurant au programme de la Faculté de Droit (voir liste de ces cours affichée aux valves de l'Ecole).

CRIM22 Deuxième année d'études

La seconde année d'études de la licence en criminologie comporte des enseignements (cours obligatoires, cours à option, séminaire). L'étudiant inscrit en deuxième licence en criminologie n'est pas autorisé à présenter des examens à la session de janvier, sauf s'il est en mesure d'y présenter l'épreuve complète.

1. Enseignements

A. Cours obligatoires

<u>ECRI2107</u>	Médecine légale[30h] (3 crédits)	Frédéric Bonbled
<u>ECRI2201</u>	Politique criminelle[30h] (3 crédits)	Maria Luisa Cesoni
<u>ECRI2204</u>	Méthodes de traitement des délinquants[30h] (3 crédits)	Jean Kinable
<u>ECRI2205</u>	Sociologie de l'administration de la justice pénale[30h] (3 crédits)	Dan Kaminski
<u>ANGL2423</u>	English Communication Skills for Students in Criminology[30h+30h] (3 crédits)	Claudine Grommersch, Nathalie Heiderscheidt
<i>ou</i>		
<u>NEER2421</u>	Communication interactive néerlandaise - niveau intermédiaire avancé[30h] (3 crédits)	Marie-Paule Vanelderden

B. Cours à option : 135 heures à répartir comme suit :

90 heures à choisir parmi les cours suivants :

<u>ECRI2202</u>	Questions approfondies de psychologie et de psychanalyse criminelles[30h] (3 crédits)	Jean Kinable
<u>ECRI1505</u>	Criminologie des populations marginalisées[30h] (3 crédits)	Christine Schaut

<u>ECRI2209</u>	Psychopathologie criminelle[30h] (3 crédits)	Jean Kinable
<u>ECRI2210</u>	Etude de cas en criminologie clinique[15h+15h] (3 crédits)	N.
<u>ECRI2211</u>	Questions d'éthique en criminologie[30h] (3 crédits)	Marie-Sophie Devresse, Dan Kaminski
<u>ECRI2212</u>	Droit et pratique de la fonction de police[30h] (3 crédits)	Christian-Paul De Valkeneer
<i>45 heures à choisir parmi les cours suivants :</i>		
<u>DPCR2339</u>	Droit pénal des affaires[30h] (4.5 crédits) ☒	Christian-Paul De Valkeneer, Thierry Moreau
<u>DPCR2343</u>	Droit pénal spécial[30h] (4.5 crédits)	Maria Luisa Cesoni
<u>DPCR2344</u>	Droit pénal et procédure pénale comparés[30h] (4.5 crédits)	Maria Luisa Cesoni
<u>DPCR2345</u>	Questions de procédure pénale et de droit international pénal[30h] (4.5 crédits) ☒	Henri Bosly
<u>DPCR2348</u>	Questions approfondies de droit pénal européen[30h] (4.5 crédits)	Marie-Aude Beernaert
<u>PSY2430</u>	Psychologie et éducation des jeunes à conduite agressive[30h] (3 crédits)	Jean-Yves Hayez
<u>PSY2934</u>	Psychologie pathologique des âges de la vie: enfance et adolescence[45h] (4.5 crédits)	Jean-Yves Hayez
<u>SOC2132</u>	Analyse du système social : structures et pouvoir[30h] (3.5 crédits)	Luc Van Campenhoudt
<u>SOC2134</u>	Sociologie de l'histoire : approches macro et micro-sociologiques[30h] (3.5 crédits)	Jean-Michel Chaumont, Xavier Rousseaux
<u>SOC2426</u>	Sociologie de l'éducation : diagnostics et politiques[30h] (4 crédits)	Jean-Emile Charlier
<u>SOC2430</u>	Sociologie urbaine et rurale[30h] (3.5 crédits)	Bernard Francq
<u>TRAV2111</u>	Droit social[30h] (4 crédits)	Gilbert Demez
<u>TRAV2213</u>	Sociologie des mouvements sociaux[30h] (4 crédits)	Jean-Marie Lacrosse

ou parmi les différents programmes d'études de l'Université sous réserve de l'approbation de ce choix par le Président de l'Ecole. Ces cours doivent être au moins du niveau de la licence.

Les étudiants qui, dans le cadre d'une autre licence, auraient déjà suivi et présenté certains cours inscrits au programme de la seconde licence en criminologie peuvent en être dispensés. Le nombre de dispenses ne peut toutefois pas être supérieur à 120 heures.

C. Séminaire de supervision du stage

<u>ECRI2220</u>	Séminaire de supervision du stage en criminologie[30h] (3 crédits)	Christian-Paul De Valkeneer
-----------------	--	-----------------------------

D. Cours de langue

Les étudiants de 2e licence doivent suivre un cours de langue anglaise ou néerlandaise à concurrence de 30h. Ce cours est destiné à améliorer les compétences linguistiques et la capacité de communication interactive dans le cadre des professions criminologiques.

Un cours spécifique de langue anglaise ou néerlandaise est spécialement organisé pour les étudiants de l'Ecole de Criminologie (cfr supra).

2. Le stage

Durée

Le stage a une durée de 400 heures. Il s'effectue après la première licence et doit être terminé au plus tard lors de la défense du mémoire. Pour faciliter son organisation, les cours de 2e licence sont dispensés principalement le lundi et le mardi.

Nature du stage

Le stage peut se définir comme une activité pratique, quasi-professionnelle. Il permet de réaliser un premier apprentissage professionnel à l'intérieur de situations réelles où sont abordés divers aspects de la délinquance, de l'inadaptation, de la marginalité, de l'exclusion. Il permet de confronter les enseignements théoriques à la pratique, de comprendre le fonctionnement d'une institution et d'approcher un milieu professionnel dans ses aspects concrets.

Lieu du stage

Il s'effectue dans divers secteurs criminologiques agréés par le Conseil de l'Ecole de criminologie (milieux ouverts jeunes et adultes, milieux fermés jeunes et adultes, administration de la justice, police, services d'aide psychosociale).

Structure d'accompagnement et évaluation

Chaque stage est rattaché à un séminaire de supervision de stage auquel l'étudiant doit s'inscrire en début de 2e licence. Les séminaires de supervision de stage permettent à l'étudiant de discuter et d'évaluer ses expériences de terrain avec les enseignants et avec les autres étudiants stagiaires. Ils permettent également une analyse critique des pratiques sociales et pénales.

L'évaluation finale se fait conjointement par le tuteur académique et le superviseur local (maître de stage) en présence du stagiaire. Le rapport final du stage est déposé au moins huit jours avant la séance d'évaluation et doit être rédigé dans le mois qui suit la fin du stage.

Dispense du stage

L'étudiant qui, au cours de ses études universitaires antérieures, a effectué un stage d'une durée égale ou supérieure à 400 heures dans un service criminologique agréé par l'Ecole de Criminologie, peut, à sa demande et après examen de celle-ci, en être dispensé. Il doit néanmoins inscrire à son programme le séminaire de supervision du stage.

Assurance

Le Service des assurances de l'Université délivre aux institutions qui en font la demande, par l'intermédiaire du stagiaire, une attestation d'assurance "responsabilité vis-à-vis des tiers".

3. Le mémoire

Travail écrit d'une centaine de pages, le mémoire est l'aboutissement de la formation. Il fait l'objet d'une défense publique. C'est l'occasion pour l'étudiant de développer, sous la direction d'un promoteur, la démarche de réflexion et de recherche acquise pendant la licence, à propos d'une question criminologique précise.

Le mémoire doit être présenté en fin de deuxième licence. Les étudiants qui, au terme de la 2e licence n'ont pas réussi l'épreuve finale, devront se réinscrire en 2e licence " bis ".

Le mémoire vaut pour 50 % du total des points de la seconde licence.

Des précisions sur l'organisation et le règlement du mémoire, pour l'année académique 2006-2007, seront communiquées aux étudiants en début d'année académique.

Évaluation

Les cours, séminaire et stage comptent pour 50% du total des points de la 2e licence, les 50% restant étant attribué au mémoire.

Situation du diplôme dans le cursus

Après réussite de la licence en criminologie, obtenue avec au moins un grade de distinction, les étudiants qui le souhaitent, peuvent s'inscrire au Diplôme d'études approfondies en criminologie (DEA), qui sera organisé pour la dernière fois en 2006-2007.

Les licenciés en criminologie peuvent également suivre un des programmes d'agrégation relevant de la fédération des sciences humaines (Ages). Pour être inscrit au programme de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, l'étudiant doit être inscrit en licence ou être titulaire du diplôme de licencié en criminologie.